

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2016

Révision: 18.03.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Roundup 120
- **Code du produit:** 100256
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- **Catégorie du produit** PC27 Produits phytopharmaceutiques
- **Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
Fax +41 (0)62 746 80 08
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
Fax +41 (0)62 746 80 08
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Centre d'Information toxicologiques à Zurich, tél.: 145 ou 044 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Conseils de prudence**
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
P102 À conserver hors de portée des enfants.
- **Indications complémentaires:**
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- **2.3 Autres dangers**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 38641-94-0 EINECS: 254-056-8	Sel d'isopropylamine de glyphosate	☠ Aquatic Chronic 2, H411	15,5%
	Surfactant	Aquatic Chronic 4, H413	6%

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.03.2016

Révision: 18.03.2016

Nom du produit: Roundup 120

(suite de la page 1)
· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Veiller à l'apport d'air frais.
- **Après contact avec la peau:**
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Monoxyde de carbone (CO)
Carbon dioxide (CO₂)
Oxyde d'azote (NO_x)
Oxydes de phosphore (par exemple P₂O₅)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
PETITES QUANTITÉS: Peu de danger pour l'environnement. GRANDES QUANTITÉS: Réduire la dispersion au minimum. Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau. Prévenir les autorités.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
PETITES QUANTITÉS: Laver la zone contaminée à l'eau. GRANDES QUANTITÉS: Absorber avec de la terre, du sable ou des matières absorbantes. Creuser le sol fortement contaminé. Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination. Voir la section 7 pour les types de conteneurs. Rincer les déchets à l'aide de petites quantités d'eau. Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
Mesures d'hygiène générale.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2016

Révision: 18.03.2016

Nom du produit: Roundup 120

(suite de la page 2)

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
Matériaux compatibles pour l'entreposage: acier inoxydable, fibre de verre, plastique, parois intérieures en verre
- **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
-15 °C - 50 °C
Une cristallisation partielle peut se produire lors de l'entreposage prolongé en-dessous de la température minimale d'entreposage.
S'il gèle, le placer dans une pièce tiède et secouer souvent pour le remettre en solution.
Durée minimale de conservation: 5 ans.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Produit phytosanitaire
Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

(En cas de contact répété ou prolongé)

- **Matériau des gants**
Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc
Gants en PVC
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Pas nécessaire.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2016

Révision: 18.03.2016

Nom du produit: Roundup 120

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.
Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Jaunâtre
Odeur:	Aminée

· valeur du pH:	4.5
-----------------	-----

Changement d'état

Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition:	105.3 °C

· Point d'éclair	Aucun point éclair.
------------------	---------------------

· Température d'inflammation:	440 °C
-------------------------------	--------

· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
----------------------	--

· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
-----------------------	--------------------------------

· Pression de vapeur:	Volatilité peu importante, solution aqueuse.
-----------------------	--

· Densité à 20 °C:	1.0619 g/cm ³
--------------------	--------------------------

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible.
---	-----------------------

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) à 25 °C:	< -3.2 log POW
---	----------------

Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
---------------------------	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

· **10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions normales de manipulation et d'entreposage.

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

· **10.4 Conditions à éviter** Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles:

Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu
Matériaux compatibles pour l'entreposage: voir section 7.2.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Décomposition thermique: Produits de combustion dangereux: voir section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (rat)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2016

Révision: 18.03.2016

Nom du produit: Roundup 120

(suite de la page 4)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
 - Irritation cutanée
Lapin, 6 animaux, Test OCDE 404: Rougeur, valeur moyenne du score UE: 0,11
Gonflement, valeur moyenne du score UE: 0,00; Nombre de jours nécessaires à la guérison: 3
 - Irritation oculaire
Lapin, 6 animaux, test OCDE 405: Rougeur de la conjonctive, valeur moyenne du score UE: 1,11
Gonflement de la conjonctive, valeur moyenne du score UE: 0,00
Opacité de la cornée, valeur moyenne du score UE: 0,00
Lésions de l'iris, valeur moyenne du score UE: 0,00; Nombre de jours nécessaires à la guérison: 7
 - Sensibilisation de la peau
Cobaye, teste de Buehler 9-induction: Incidence positive: 0 %
- **Toxicité subaiguë à chronique:**
 - N-(phosphonométhyl)glycine; { glyphosate}
 - Mutagénicité: Non mutagène.
 - Toxicité par administration répétée
Lapin, dermique, 21 jours: Toxicité DSENO: > 5.000 mg/kg de poids corporel/jour
Organes/systèmes cibles: néant; Autres effets: néant
 - Rat, oral, 3 mois: Toxicité DSENO: > 20.000 mg/kg d'aliment
Organes/systèmes cibles: néant; Autres effets: néant
 - Effets chroniques / carcinogénicité
Rat, oral, 24 mois: Toxicité DSENO: ~ 8.000 mg/kg d'aliment
Organes/systèmes cibles: yeux
Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques
 - Tumeur DSEO: > 20.000 ppm; Tumeurs: néant
 - Toxicité pour la reproduction/la fertilité
Rat, oral, 2 générations: Toxicité DSENO: 10.000 ppm
Reproduction DSENO: > 30.000 mg/kg d'aliment
Organes/systèmes cibles chez les parents: néant
Autres effets chez les parents: diminution de la prise de poids
Organes/systèmes cibles chez les jeunes: néant
Autres effets chez les jeunes: diminution de la prise de poids
Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.
 - Toxicité sur le développement/tératogénicité
Rat, oral, 6 - 19 jours de gestation: Toxicité DSENO: 1.000 mg/kg de poids corporel
Développement DSENO: 1.000 mg/kg de poids corporel
Autres effets sur l'animal mère: diminution de la prise de poids, survie réduite
Effets sur le développement: perte de poids, perte post-implantatoire, ossification tardive
Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.
 - Lapin, oral, 6 - 27 jours de gestation: Toxicité DSENO: 175 mg/kg de poids corporel
Développement DSENO: 175 mg/kg de poids corporel
Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: néant
Autres effets sur l'animal mère: survie réduite
Effets sur le développement: néant
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2016

Révision: 18.03.2016

Nom du produit: Roundup 120

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

Formulation plus concentrée

Toxicité aviaire

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*): Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 5.620 mg/kg d'aliment

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*): Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 5.620 mg/kg d'aliment

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (*Apis mellifera*): Oral, 48 heures, DL50: > 254 µg/abeille

Abeille commune (*Apis mellifera*): Contact, 48 heures, DL50: > 330 µg/abeille

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés

Ver de terre (*Eisenia foetida*): Toxicité aiguë, 14 jours, CL50: > 1.250 mg/kg de sol sec

Toxicité pour les organismes du sol, micro-organismes

Test de transformation de l'azote et du carbone: 53 L/ha, 28 jours: Moins de 25% des effets sur les processus de transformation de l'azote et du carbone contenus dans le sol.

· **Toxicité aquatique:**

EC50, 48h	676 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
ErC50, 72h	284 mg/l (<i>selenastrum capricornutum</i>)
ErC50, 7d	> 150 mg/l (<i>lemna gibba</i>)
LC50, 96h	> 895 mg/l (<i>carpe</i>)
	> 989 mg/l (<i>truite arc-en-ciel</i>)

(Formulation plus concentrée)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Sol, champs: Demi-vie: 2 - 174 jours (Koc: 884 - 60.000 L/kg)

Se lie fortement au sol.

Eau, aérobique: Demi-vie: < 7 jours

(glyphosate)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*): Poisson entier: FBC: < 1

Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

(glyphosate)

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· **Code déchet:** 02 01 08 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2016

Révision: 18.03.2016

Nom du produit: Roundup 120

(suite de la page 6)

· Emballages non nettoyés:**· Recommandation:**

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· ADR, ADN, IMDG, IATA**

néant

· ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

· ADR, ADN, IMDG, IATA**· Classe**

néant

· ADR, IMDG, IATA

néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
Non réglementé pour le transport selon ADR/RID, IMDG, IATA/ICAO.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· Prescriptions nationales:**

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

Eviter chaque contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA

· Contact:

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00 / Fax.: +41 (0) 62 746 80 08

info@staehler.ch

www.staehler.ch

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.03.2016

Révision: 18.03.2016

Nom du produit: Roundup 120

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
Aquatic Chronic 4: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 4

(suite de la page 7)

FR